

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Sur rapport de M. François Valentin, la commission a adopté, dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, les projets de loi :

1° (N° 229, session 1956-1957) portant ratification du décret n° 56-681 du 11 juillet 1956 modifiant le tarif douanier spécial

de la Corse en ce qui concerne les tabacs bruts, les déchets de tabac, tabacs fabriqués et extraits ou sauces de tabacs (prais);

2° (N° 282, session 1956-1957) portant ratification du décret n° 56-1099 du 31 octobre 1956 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux chevaux destinés à la boucherie et aux viandes des espèces chevaline asine, et mulassière ;

3° (N° 283, session 1956-1957) portant ratification du décret n° 56-1102 du 2 novembre 1956 portant suspension jusqu'au 31 décembre 1956 du droit de douane d'importation applicable aux sérums et vaccins contre la peste porcine.

Elle a, ensuite, procédé à l'audition de MM. François Peugeot, président, Jean Martin, délégué général et Humbert, de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, sur le projet de marché commun européen.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président de la commission a rendu compte à ses collègues du dernier état des débats qui se sont déroulés aux Nations Unies, à New York, en ce qui concerne l'affaire algérienne.

Il y a lieu de retenir, en particulier, que certaines délégations arabes, qui ont élevé des critiques véhémentes contre la France, se sont servies du manifeste largement diffusé par l'organisation panaméricaine des syndicats libres exhortant les délégations américaines à défendre les droits des Algériens à l'indépendance.

Parmi les motions actuellement déposées, le doute subsiste encore sur la nature et le dispositif du projet de motion envisagé par le Japon, les Philippines et le Pays de Thaï. Il apparaît que, depuis l'éclipse de M. Nehru et de M. Krishna Menon, à la suite de l'affaire du Cachemire, le Japon veuille assumer le rôle de protagoniste des nations membres de la Conférence de Bandoeng.

Le Gouvernement américain continue à exercer une pression sur Israël pour l'obliger à retirer ses troupes du Golfe d'Akaba, en acceptant leur substitution par des formations militaires des

Nations Unies. On ne sait encore si cette substitution pourra garantir la même sécurité pour la circulation dans le Canal de Suez.

La commission a nommé M. Carcassonne rapporteur du projet de loi (n° 296, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification de trois conventions entre la France et la Suisse relatives à des modifications de la frontière.

Elle a nommé M. Ernest Pezet :

— rapporteur de la proposition de résolution (n° 176, session 1956-1957), tendant à prendre les mesures nécessaires à la réintégration dans la Communauté nationale des Français expulsés du Proche-Orient ;

— rapporteur pour avis du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc.

Sur une question de M. Chazette, la commission a chargé son président de l'éclairer sur la nature et les caractéristiques d'une prétendue convention qui aurait été passée entre l'Espagne et le Maroc, lors du récent séjour de Sa Majesté Mohammed V à Madrid.

AGRICULTURE

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. de Pontbriand, secrétaire.* — La commission a désigné :

— M. de Pontbriand, rapporteur du projet de loi (n° 364, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la pêche fluviale ;

— M. Delorme, rapporteur de la proposition de loi (n° 324, session 1956-1957) de M. de Pontbriand, tendant à modifier l'article 393 du Code rural relatif à la destruction des animaux nuisibles ;

— M. Naveau, rapporteur de la proposition de résolution (n° 325, session 1956-1957) de M. Durieux, tendant à inviter le Gouvernement à organiser la production betteravière en fonction des perspectives auxquelles notre économie doit faire face ;

— M. Jollit, rapporteur de la proposition de résolution (n° 357, session 1956-1957) de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures en vue d'accorder une indemnité à certains propriétaires de bétail ;

— M. de Pontbriand, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 124, session 1956-1957) de MM. Jean Lacaze, Monsarrat, Restat et Verdeille, sur l'exercice pour les fédérations départementales des chasseurs des droits de partie civile, dont la commission de la justice est saisie au fond ;

— M. Blondelle, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 149, session 1956-1957) de M. Capelle et des membres du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer et notamment de cesser les exportations d'alcool, dont la commission de la production industrielle est saisie au fond.

A la suite de l'opposition faite par le Gouvernement au vote sans débat de la proposition de loi (n° 171, session 1956-1957) tendant à compléter la loi du 3 mai 1844, modifiée par la loi du 28 novembre 1955, rendant obligatoire l'assurance des chasseurs, la commission a procédé à un nouvel examen du rapport (n° 286, session 1956-1957) de M. de Pontbriand.

Retenant les observations présentées par le Ministre des Affaires économiques et financières, elle a décidé de compléter l'article unique de la proposition de loi de manière à préciser que ses dispositions s'appliqueraient aux permis de chasse dont la validité prendra effet postérieurement au 30 juin 1957.

M. Driant a ensuite communiqué à ses collègues les réponses du Gouvernement aux demandes de précision formulées par la commission des finances sur les décrets portant répartition des crédits votés pour 1957, en ce qui concerne l'agriculture.

BOISSONS

Jeudi 14 février 1957. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 277, session 1955-1956), de M. Restat,

tendant à modifier l'article 64 du Code du vin et l'article 7 du décret du 1^{er} août 1931 relatif à la déclaration de récolte des vins, et nommé M. Monsarrat, rapporteur, en remplacement de M. Péri-dier qui a donné sa démission en raison de l'hostilité quasi unanime marquée par les milieux viticoles à l'adoption du texte en discussion.

Le nouveau rapporteur a indiqué qu'il soumettra prochainement ses conclusions tendant, dans un but de transaction, à limiter aux récoltes inférieures à 200 hectolitres, le bénéfice des déclarations distinctes des métayers et des propriétaires.

Enfin, après un échange de vues auquel prirent part, outre le Président, MM. Jean Bène, Péri-dier, Etienne Gay, Monichon, Enjalbert, Marc Pauzet et Portmann, la commission a décidé d'entendre prochainement les représentants du Comité de propa-gande en faveur du vin et du Haut Comité d'études et d'informa-tion sur l'alcoolisme.

DÉFENSE NATIONALE

Jeudi 14 février 1957. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a entendu M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (guerre) sur l'état du moral de l'armée en rapport avec les opérations d'Afrique du Nord.

M. Lejeune a exposé l'organisation des zones frontières algéro-marocaine et algéro-tunisienne contre les infiltrations de rebelles et le trafic d'armes ; la première est défendue par un réseau de barbelés de plus de 80 kilomètres sur 8 mètres de profondeur, doublé de postes nombreux, et la seconde fait l'objet d'une organisation défensive conçue dans le même esprit, mais adaptée au relief et à la nature du pays.

Le ministre a souligné particulièrement que des contacts permanents sont établis entre les troupes françaises de part et d'autre de ces deux frontières et que le droit de poursuite y est appliqué sans soulever la moindre protestation.

Il a insisté sur le problème d'ordre diplomatique que pose l'attitude actuelle du Maroc et de la Tunisie et l'aide que ces deux pays ne manquent pas d'apporter aux rebelles algériens. Il a

souligné que la solution de ce problème était une condition primordiale de celle du problème des frontières.

En ce qui concerne les effectifs, M. Max Lejeune a estimé que le nombre actuel de 340.000 hommes pour l'armée de terre est suffisant, moyennant une utilisation efficace des unités.

Un échange de vues s'est établi au sujet du moral de l'armée entre le ministre et les commissaires.

Le Président, notamment, a souligné la nécessité d'une répartition judicieuse des avancements et d'une définition adéquate de la responsabilité des autorités en Algérie.

Le Secrétaire d'Etat a répondu aux questions posées par les commissaires, notamment MM. de Maupeou, Pidoux de La Maduère, Delrieu, Colonna, Boulangé, J.-L. Rolland, Barré et Augarde.

FINANCES

Mardi 12 février 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. le Ministre de la France d'Outre-Mer, sur le décret n° 56-1134, examiné en deuxième lecture par la commission des finances, pris en application de la loi-cadre outre-mer, autorisant et réglementant la création d'actions de préférence dans certaines sociétés d'outre-mer. Dans un souci de sauvegarde des intérêts français outre-mer, la commission a adopté, avec l'accord du Ministre, un nouvel article 3 disposant que les délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires relatives aux clauses prévoyant la création d'actions disposant de droits de vote privilégiés ou restreints, ainsi que toute délibération ayant pour effet de modifier ultérieurement la portée ou les conséquences desdites clauses ne seront applicables qu'après approbation par arrêtés des Ministres de la France d'Outre-Mer et des Affaires économiques et financières.

Sont intervenus, notamment, dans le débat : MM. Durand-Réville, au nom de la commission de la France d'outre-mer, Berthoin, Roubert, président, Coudé du Foresto, rapporteur et Pellenc, rapporteur général.

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a décidé de demander le renvoi pour

avis : 1° de la décision de l'Assemblée Nationale (n° 337, session 1956-1957), après examen en première lecture, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, portant définition des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des cadres de l'Etat ; 2° de la décision de l'Assemblée Nationale (n° 338, session 1956-1957), après examen en première lecture, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, relatif à l'organisation des services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer ; 3° de la décision de l'Assemblée Nationale (n° 349, session 1956-1957), après examen en première lecture, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1249 du 10 décembre 1956, instituant un régime spécial concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo.

Elle a désigné M. Fillon rapporteur pour avis des deux premières décisions et M. Coudé du Foresto rapporteur pour avis de la troisième décision.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 12 février 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a abordé l'examen des décisions de l'Assemblée Nationale sur les décrets politiques pris en application de la loi-cadre d'outre-mer.

Elle a tout d'abord adopté le rapport de M. Durand-Réville sur la décision (n° 349, session 1956-1957) sur le décret concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, ainsi que les rapports de M. Castellani sur les décisions (nos 343 et 348, session 1956-1957) sur les décrets déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en A. O. F., A. E. F. et à Madagascar.

Pour le décret concernant les réserves pour investissements, la commission a repris le texte du Gouvernement dans son articulation en y introduisant des modifications ayant trait, notam-

ment, aux entreprises de transport et de pêche et à la composition de la commission d'agrément.

Pour les décrets concernant les collectivités rurales, elle a adopté une modification aux articles 9, relative aux règles de comptabilité et à la désignation des comptables.

Enfin, M. Durand-Réville a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 317, session 1956-1957) dont il est l'auteur, concernant l'indemnité aux maires, adjoints et conseillers municipaux des communes des Territoires d'Outre-Mer.

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — Dans une première séance, la commission a continué l'examen des décisions de l'Assemblée Nationale (nos 337, 338, 339, session 1956-1957) sur les décrets concernant l'organisation des services publics civils et la définition des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer, ainsi que les services des postes et télécommunications dans les Territoires d'Outre-Mer.

Elle a adopté les rapports de M. Motais de Narbonne avec des modifications ayant pour objet, notamment, d'inclure dans les services d'Etat certains services techniques et de prévoir la création d'un cadre spécial d'experts d'assistance technique.

Dans le décret portant réorganisation des postes et télécommunications, elle a supprimé à l'article 18, le contrôle par les sous-commissions chargées de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées.

Au cours d'une deuxième séance, tenue l'après-midi, la commission a discuté les rapports de MM. Paul Longuet et Zafimahova sur les décisions (nos 345, 346, 347, session 1956-1957), sur les décrets portant réorganisation de Madagascar et concernant la formation, le fonctionnement et les attributions du Conseil de Gouvernement, de l'Assemblée représentative, des conseils de provinces et des Assemblées provinciales de Madagascar.

Elle a accepté, dans leurs grandes lignes, les textes adoptés par l'Assemblée Nationale, avec toutefois une modification importante aux articles 15 des textes gouvernementaux, relative à la dissolution du Conseil de Gouvernement et des Conseils de Gouvernement provinciaux.

Jeudi 14 février 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président* — Dans une première séance, la commission a examiné la décision (n° 341, session 1956-1957), sur le décret portant réorganisation de l'A. O. F. et de l'A. E. F. Elle a adopté le rapport de M. Marius Moutet qui propose des modifications aux articles 8, 10, 12, 13, 14 et 26, relatives notamment aux attributions du Haut-Commissaire, aux organes d'administration et à la gestion des services.

Au cours d'une séance ultérieure, la commission a adopté les rapports de M. Razac sur les décisions (nos 340 et 342, session 1956-1957), fixant les conditions de formation et les attributions des conseils de gouvernement, dans les Territoires d'Outre-Mer et portant extension des attributions des assemblées territoriales de l'A. O. F. et de l'A. E. F.

Elle a apporté des modifications concernant notamment la poursuite pénale des ministres, la démission des membres du Conseil et la présence du secrétaire général du territoire aux séances du Conseil.

En ce qui concerne le décret fixant les attributions des conseils de gouvernement et des assemblées territoriales, elle a adopté des modifications ayant trait aux attributions du chef de territoire, à la nomination des fonctionnaires par le chef de territoire, à la durée des sessions extraordinaires, à la communication des actes de l'assemblée et à l'imputation des déficits budgétaires.

La commission a, enfin, adopté le rapport de M. Razac sur la décision (n° 344, session 1956-1957), retirant le caractère obligatoire à certaines dépenses à la charge des budgets des groupes de territoires et des Territoires d'Outre-Mer ainsi que des provinces de Madagascar

Vendredi 15 février 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a entendu M. Gaston Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, sur quelques points particuliers concernant les décrets (politiques) d'application de la loi-cadre d'Outre-Mer.

Le Ministre s'est félicité de la diligence avec laquelle la commission a examiné ses textes et de l'esprit de compréhension qui l'a animée au cours de ses travaux.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de M. Biatarana sur :

— le projet de loi (n° 431, session 1955-1956) fixant le ressort du tribunal de première instance de Châteaubriant ;

— la proposition de loi (n° 494, session 1955-1956), de M. Thibon, tendant à modifier l'article 338 du Code rural visant les pénalités encourues en matière de production d'animaux domestiques ;

— la proposition de loi (n° 555, rectifié, session 1955-1956), de M. Deguise, tendant à modifier l'article 10 de la loi validée du 6 septembre 1943 réglementant la monte des taureaux.

Ces trois textes ont été rejetés, le premier à l'unanimité, les deux autres par 6 voix contre une et une abstention.

M. Gaston Charlet a, ensuite, fait connaître les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 190, session 1956-1957) tendant à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatif au statut particulier des membres des tribunaux administratifs, qu'il a lui-même déposée.

Ces conclusions, favorables à l'adoption du texte, ont été approuvées à l'unanimité.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Marcilhacy, du projet de loi (n° 278, session 1956-1957), relatif à certaines ventes à crédit et à la répression de l'usure ;

— M. Gros, de la proposition de loi (n° 290, session 1956-1957), de M. Rocher Duchet, modifiant les articles 76, 80 et 81 du Code pénal ;

— M. Yvon, du projet de loi (n° 314, session 1956-1957), modifiant les articles 80, 81 et 82 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;

— M. Molle, de la proposition de loi (n° 329, session 1956-1957), de M. Fléchet, tendant à modifier le sixième alinéa de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a adopté, tout d'abord, les conclusions favorables du rapport de M. de Menditte sur la proposition de loi (n° 232, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée Nationale, relative à la protection des champs de vue des postes électro-sémaphoriques.

Elle a entendu, ensuite, un exposé de M. Rumpler, directeur général des routes au Ministère des Travaux publics, sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc.

Après avoir déclaré que, si la France n'avait pas donné suite à ce projet, un percement entre la Suisse et l'Italie n'aurait pas manqué d'avoir lieu puisqu'une très large artère internationale, Allemagne-Suisse-Italie, était déjà prévue, M. Rumpler a précisé qu'un nouvel aménagement routier littoral France-Italie était également envisagé.

Le directeur général des routes a fourni des explications détaillées :

— à M. Paul Chevallier, relatives aux études comparatives et à la position prise par le Conseil Économique, hostile au projet ;

— à M. Mistral sur l'aménagement du col du Lautaret.

Abordant le problème du financement (qui réclame du côté français 500 millions par an pendant quatre ans), M. Rumpler a déclaré que, s'il y avait des dépassements, ils ne pouvaient excéder 25 % du total fixé par la Convention franco-italienne et ne devraient en aucun cas être pris sur le Fonds d'investissement routier.

Après un débat au cours duquel sont intervenus la plupart des membres de la commission, diverses précisions ont été fournies, relatives à la durée des travaux (quatre ans), au système de péage (art. 20 du cahier des charges), à l'entretien du tunnel et aux voies d'accès.

M. Julien Brunhes a indiqué à ses collègues quels seraient les principes qui guideraient l'élaboration du rapport qu'il espérait pouvoir présenter devant eux le jeudi 21 février.

Enfin, sur l'initiative de M. de Menditte, la commission a décidé de se rendre, début mai, à Tours, pour une étude de l'organisation touristique de la région du Val de Loire.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 14 février 1957. — *Présidence de M^{me} Cardot, président.*
— La commission a désigné le docteur Fournier pour rapporter la proposition de loi (n° 96, session 1956-1957) de M. Rogier, tendant à faire accorder le statut de pupille de la Nation aux enfants algériens devenus orphelins depuis le 1^{er} octobre 1954 par suite des troubles.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 14 février 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur le projet de marché commun européen et créé un groupe de travail constitué de MM. Deguise, Laurent-Thouverey, Pinchard, Vanrullen et le président.

M. Lebreton a, ensuite, exposé à la commission les grandes lignes de son rapport sur la proposition de résolution (n° 149, session 1956-1957) de M. Capelle, tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer et notamment de cesser les exportations d'alcool.

La commission a décidé de poursuivre l'examen de ce rapport et de ses conclusions au cours de sa prochaine réunion.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 12 février 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a continué l'examen des amendements et commencé l'examen des articles réservés sur le rapport (n° 262, session 1956-1957) de M. Pisani et de M^{me} Thome-Patenôtre, sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Elle a adopté les conclusions présentées par M. Pisani à l'article 3 *ter* concernant le financement de la construction.

Elle a ensuite décidé la disjonction de l'article 5 *bis*.

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a poursuivi l'examen des articles réservés du rapport (n° 262, session 1956-1957) sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Elle a instauré un nouveau débat sur l'article 3 *ter* (financement de la construction) auquel ont pris part le Président, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Driant, Dupic et Pisani. Elle a adopté une nouvelle rédaction à l'article 35 F.

La commission a ensuite examiné les articles 2, 14 *bis* et 15 *bis* pour lesquels le Gouvernement avait demandé une deuxième lecture.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 13 février 1957. — *Présidence de M. Beaujannot, secrétaire.* — La commission a chargé M. Walker de rapporter la proposition de loi (n° 359, session 1956-1957), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers. Suivant les conclusions de son rapporteur, la commission a décidé de se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale.

De même, sur rapport de M. Abel-Durand, la commission s'est prononcée pour l'adoption du texte de la proposition de loi (n° 239, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant abrogation des articles 112, 113 et 114 du Livre II du Code du travail et modification de l'article 185 du même Livre.

La commission a ensuite pris connaissance de l'avis de M. Abel-Durand sur l'avant-rapport de M^{me} Delabie, relatif au projet de loi (n° 68, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés. Un débat s'est ouvert sur ce projet de loi, auquel ont pris part M^{mes} Delabie, Devaud, MM. Abel-Durand et Walker.

La commission a chargé son rapporteur pour avis de présenter un certain nombre d'observations notamment sur les groupes d'établissements prévus à l'article 7, sur la situation des handicapés physiques recrutés en application de l'article 13, sur la procédure contentieuse applicable, sur les conditions d'octroi du label.

Enfin, la commission a désigné :

— M^{me} Devaud comme rapporteur du projet de loi (n° 366, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail ;

— M. Abel-Durand comme rapporteur du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail.